

3. [Nouvelle méthode de planification en vue pour l'éolien en mer](#)



Antoine Monteillet, responsable développement façade atlantique chez Skyborn renewables (de gauche à droite), Michel Peltier, délégué mer de l'Office français de la biodiversité, et Johnny Wahl, président du comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine, ont pris part à cette table ronde. (Photo : Ilago)

Nouvelle méthode de planification en vue pour l'éolien en mer

Publié le 22/09/2022 20:13 | Mis à jour le 23/09/2022 14:22

Lors des Assises de la pêche et des produits de la mer qui se déroulent à La Rochelle pendant deux jours, la DGAmPa a confirmé la mise en place d'une nouvelle méthode pour dessiner la carte des futures implantations de parcs éoliens en mer au large des côtes françaises.

Afin de concilier 40 GW, soit une cinquantaine de parcs d'ici à 2050, objectif annoncé par Emmanuel Macron lors de son [discours de Belfort en février](#), avec les autres usages maritimes et évidemment la pêche « **les maîtres mots seront planification et concertation** », a indiqué Sophie-Dorothée Duron. La chef du service des espaces maritimes et littoraux à la DGAmPa a participé le 22 septembre à une table ronde intitulée *Comment mieux concilier les usages maritimes alors que les énergies marines sont appelées à se développer ? La planification maritime à l'épreuve du partage.*

Le calendrier se précise. « **Les deux années qui viennent seront charnières**, a détaillé Sophie-Dorothée Duron. **En 2023, un débat national se concentrera sur les grandes**

questions de la planification. Puis, dans un second temps, les façades pourront décider des zones qu'elles veulent attribuer pour les projets éoliens en mer. »

Troisième recours contre la zone du parc d'Oléron

De quoi satisfaire davantage les professionnels de la pêche ? Pas sûr, selon la réaction de Johnny Wahl, [président du comité régional de Nouvelle-Aquitaine](#), également présent à cette table ronde. **« Pour le parc éolien au large d'Oléron, les pêcheurs ne sont pas satisfaits de la concertation menée. Nous avons l'impression de ne pas avoir été entendus. Pour obtenir certaines informations, il a fallu batailler. »** Le représentant des pêcheurs a annoncé qu'il déposerait un recours gracieux contre la zone retenue par le gouvernement pour l'implantation du parc éolien au large d'Oléron. [Ce sera le troisième.](#)

« Il est clair qu'il nous faut écouter ce ras-le-bol, a répondu Sophie-Dorothée Duron. Les projets éoliens qui arrivent et sont débattus les uns après les autres donnent l'impression qu'on repart à chaque fois de zéro. C'est pour ça que les méthodes de concertation et de planification doivent être modifiées », a-t-elle alors justifié. Tout en rappelant que, pour **« un dialogue serein, il faut aussi que tout le monde dispose du même niveau d'informations ».**

Michel Peltier, délégué mer à l'Office français de la biodiversité, a pour sa part rappelé la mise en route [de l'observatoire de l'éolien en mer](#), doté de 50 millions d'euros, s'appuyant notamment sur l'Ifremer et l'OFB. **« Les études menées permettront d'avoir une meilleure connaissance des milieux pour implanter des éoliennes, a-t-il évoqué en fin de débat. Mais il nous faudra prioriser ces études. »**

Léa CHARRON

UPPM revue de presse